



Différence entre Relance et Recouvrement ?

Par **JakSTAQ**, le 10/04/2024 à 16:44

Existe-t-il une différence "juridique" entre relance et recouvrement ?

C'est bien d'émettre des factures... encore faut-il réussir à se faire payer !

Par **Visiteur**, le 10/04/2024 à 20:19

Bonjour,

La relance est une des étapes de la procédure de recouvrement.

Par **Nani-A**, le 08/05/2024 à 11:41

Bonjour à tous,

Il est en effet crucial de comprendre la différence entre la relance et le recouvrement lorsqu'il s'agit de gérer les créances impayées.

La **relance** fait référence aux actions entreprises pour rappeler à un client ou débiteur qu'une facture est due et encourager le paiement. Cela peut impliquer l'envoi de rappels de paiement, des appels téléphoniques, des e-mails ou d'autres formes de communication visant à rappeler au client ses obligations de paiement. La relance est généralement effectuée dès qu'une facture devient due mais avant qu'elle ne soit considérée comme en retard de paiement.

Le **recouvrement**, d'autre part, concerne les actions entreprises pour récupérer les paiements en retard ou impayés après que la facture est échue. Cela peut impliquer des démarches plus formelles telles que l'envoi de lettres de mise en demeure, l'engagement d'une agence de recouvrement ou même des procédures judiciaires si nécessaire. Le recouvrement intervient lorsque les tentatives de relance initiales n'ont pas réussi à obtenir le paiement attendu.

En résumé, la relance vise à rappeler au client ses obligations de paiement dès que la facture est due, tandis que le recouvrement intervient après que la facture est en retard de paiement

et vise à récupérer les paiements impayés de manière plus formelle.

Dans le cadre de la gestion des créances, il est essentiel de mettre en place des processus efficaces à la fois pour la relance et pour le recouvrement afin de minimiser les retards de paiement et les pertes financières.

Pour plus d'informations sur la gestion efficace du crédit client et du recouvrement de créances, je vous invite à consulter la page produit xxxxxx qui propose des solutions complètes et collaboratives pour répondre à ces besoins spécifiques.

Consulter le site web de Hoopiz Credit Management à l'adresse suivante :

Espérant que cela clarifie la distinction entre la relance et le recouvrement, n'hésitez pas à poser d'autres questions si nécessaire.

Par **Lingénu**, le **08/05/2024** à **16:15**

Bonjour,

L'intervention précédente a un caractère publicitaire évident.